

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

LE PASS NUMÉRIQUE

MODE D'EMPLOI



cette opération est cofinancée au titre du FSE

ÉDITO

Pour accéder aux services publics, faire la classe à la maison, étudier, rechercher un emploi, télétravailler ou tout simplement consulter une information, la maîtrise des outils numériques est devenue incontournable, et ce, à chaque étape de la vie.

Dans les années à venir, la digitalisation de nos activités du quotidien et la dématérialisation de nos démarches administratives s'amplifieront encore. Cette tendance appelle à redoubler de vigilance face à la précarité numérique qui touche de nombreuses familles. En Charente, plus de 70 000 foyers sont exclus des technologies numériques !

Ce constat a conduit le Département à expérimenter les « Pass numériques » lancés en 2019 par l'État.

Concrètement, ce dispositif offre aujourd'hui la possibilité aux Charentais bénéficiaires du rSa de se former gratuitement aux outils informatiques. Ces formations sont dispensées par des acteurs locaux qualifiés et réparties sur l'ensemble du département.

Promouvoir le retour à l'emploi par l'inclusion numérique : c'est l'un des objectifs que s'est fixé le Conseil départemental avec le déploiement des « Pass numériques » sur tout le territoire.

D'autre part, la crise sanitaire et son lot de confinements ont mis en lumière le désarroi de nombreuses familles, en particulier pour le suivi des devoirs à la maison de leurs enfants. Certaines expriment manquer de compétences informatiques quand d'autres n'ont pas nécessairement d'équipements...

Face à cette situation, le Département étendra dès 2021 les « Pass numériques » aux parents de collégiens les plus en difficulté.

Notre mission, c'est de combattre toutes les fractures, sociale, territoriale et numérique.

Le Président du Conseil départemental de la Charente





QU'EST CE QUE LE PASS NUMÉRIQUE

En tant qu'allocataire du rSa, je reçois un carnet numérique des mains de mon référent unique de parcours (travailleurs sociaux du Département, de la CAF, des CCAS de Cognac et d'Angoulême, de la MSA, mais aussi de l'équipe Atout Charente Emploi, de la cellule travailleur indépendant de la DIESS).

Ces carnets se composent de 10 Pass, d'une valeur de 10 euros chacun, et m'offrent donc la possibilité de gagner en compétence et en autonomie face au numérique.

OÙ UTILISER LE PASS NUMÉRIQUE

Muni de mon carnet de 10 Pass, je suis convié(e) à me rendre **dans une des 30 structures partenaires** (centres sociaux, associations, MSAP...).

La multitude de lieux d'accueil me permet d'être accompagné(e) au plus près de mon domicile.



QUELS TYPES DE FORMATION

Le 1^{er} Pass me finance un **entretien-diagnostic**. **Un parcours de médiation numérique** adapté à mon niveau et mes aptitudes est alors défini ; il s'étalera sur 8 séances.

La dernière et 10^e séance prendra **la forme d'un bilan** qui me permettra d'apprécier le chemin parcouru.



UTILISATION DES 10 PASS NUMÉRIQUES



ENTRETIEN D'ORIENTATION



Signature du contrat
d'engagement
réciproque (CER)

- 1- Parcours numérique
- 2- Exemption pour motif légitime
- 3- Refus



DIAGNOSTIC



Évaluation des
aptitudes numériques

- Les bons clics
- Questionnaire
évaluation
compétences
numériques
- Prescription
de formation
- Programmation
des rendez-vous



FORMATIONS



BILAN



Évaluation
des aptitudes
numériques

- Questionnaire
évaluation
compétences
numériques
- Inscription à PIX
- Questionnaire
de satisfaction
- Impression et remise
d'un certificat

**Date de la prise de rendez-vous*
au sein de la structure choisie :**

**« Le Département et ses partenaires
s'engagent pour l'inclusion numérique »**

* Rdv devant être pris dans le mois qui suit la remise du carnet numérique

**Pour ce rendez-vous,
veuillez vous munir :**

- D'une pièce d'identité
- Du chéquier complet
- Du présent document
- De votre matériel
(smartphone, tablette,
ordinateur portable...)

Toutes les informations sur : insertion16.lacharente.fr